



Centre de Recherche sur la Biodiversité (BDIV)

ROI (08/2010)

Le Centre de Recherche sur la Biodiversité (BDIV) existe officiellement en tant que Centre de Recherche de l'UCL depuis 1998. Son renouvellement dans les nouvelles structures de l'UCL a été accordé par le conseil académique du 7 décembre 2009.

Bien que l'UCL n'ait fixé aucune directive, il a semblé judicieux que BDIV se dote d'un ROI (règlement d'ordre intérieur), qui fixe les modalités minimales de son fonctionnement.

Ce texte se veut volontairement formaté pour indiquer la philosophie sous-tendant le Centre, plutôt que comme un document juridiquement détaillé comme le sont les ROIs d'autres structures (telles les Instituts).

Ce ROI entre en vigueur le 01/09/2010, annule et remplace les précédents statuts du Centre BDIV.

Nicolas Schtickzelle
Président du Centre BDIV

1. Objectif du Centre

L'objectif du Centre est de créer une communauté scientifique avec des chercheurs qui travaillent dans le domaine « biodiversité, écologie & évolution ». Par étude de la biodiversité, on entend l'analyse de la diversité du monde vivant à ses différentes échelles d'appréhension, l'analyse de la structuration à l'intérieur et entre les différents niveaux d'intégration et le décryptage de leur fonctionnement. L'écologie est l'étude scientifique des interactions entre les organismes et entre l'organisme et le milieu abiotique. La biologie évolutive étudie le processus par lequel les populations d'êtres vivants se modifient au cours du temps. L'évolution est le cadre central en biologie qui permet d'expliquer et de comprendre la vie ou la biodiversité sur notre planète, y compris notre espèce *Homo sapiens* ; c'est un cadre essentiel pour les recherches appliquées en biodiversité et écologie. Le Centre BDIV se focalise sur des recherches conceptuelles (« recherche fondamentale ») aussi bien que sur des recherches appliquées ou finalisées (p. ex. conservation de la biodiversité, lutte biologique, services écologiques à l'agriculture, développement durable).

En termes d'expertise, le Centre souhaite regrouper une sélection des compétences à plusieurs échelles fonctionnelles du vivant: individu, population, communauté, écosystème, paysage. Des approches à l'échelle infra-individu (génétique, physiologie) sont aussi considérées comme importantes dans les domaines d'expertise du Centre, p. ex. pour mieux comprendre les adaptations des organismes en relation avec leur milieu naturel ou les milieux influencés par les activités humaines.

2. Position & philosophie

Le Centre regroupe des chercheurs qui soutiennent activement une série d'attitudes, considérées comme indispensables pour une structure de recherche scientifique, en particulier dans le domaine « biodiversité, écologie & évolution ». Etant considérées comme des éléments indispensables de la formation à la recherche scientifique, c'est une tâche explicite pour les membres du Centre de promouvoir ces attitudes chez les jeunes chercheurs, mémorants et doctorants en particulier:

- Curiosité scientifique, esprit critique et culture du débat scientifique: les chercheurs doivent communiquer leurs résultats, oralement et par écrit, être ouverts à apprendre des nouvelles choses, à analyser et débattre les idées de façon critique et constructive avec la communauté scientifique ; ceci aussi bien dans qu'en dehors de leur propre domaine de recherche.
- Reconnaissance de la nature internationale et anglophone de la science actuelle: la pratique de l'Anglais est un outil indispensable au chercheur moderne, sous peine d'isolement scientifique.
- Reconnaissance de la nature collaborative de la recherche actuelle: les chercheurs deviennent de plus en plus spécialisés ; la collaboration autour du même projet de personnes différentes se révèle généralement plus efficace et productive.
- Sentiment d'appartenance et implication dans les activités de la structure de recherche locale: la participation, tant passive qu'active, aux activités scientifiques fait partie intégrante de la vie scientifique locale.
- Importance de la visibilité régionale, nationale et surtout internationale: la recherche actuelle ne connaît pas les frontières des Etats ; les chercheurs doivent donc participer à rendre leur institution visible à la communauté internationale.

- Volonté de collaborer et sentiment d'entraide pour l'usage de l'infrastructure technologique: l'utilisation de plateformes techniques et technologiques est facilitée par l'entraide des personnes expérimentées envers celles qui débutent dans le domaine.
- Reconnaissance d'une mentalité écologique et aussi économique: les membres du Centre veilleront à adopter des attitudes écologiquement et économiquement responsables dans l'utilisation des ressources (énergie, impressions, recyclage...).

3. Organes et fonctionnement

Le Centre comprend les organes suivants :

- Un Conseil de Centre, constitué de tous les académiques affiliés, ainsi que de 2 représentants du CORSCI et 2 représentants du CORTA élus par et parmi les membres de ces corps affiliés au Centre. Le Conseil détermine les grandes orientations de la politique scientifique du Centre et réfléchit sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés. En outre, il veille à promouvoir les contacts entre membres, les collaborations scientifiques et la mise en commun d'infrastructure et d'équipement lourd.
- Un Président élu à la majorité simple parmi les membres académiques du Centre par le Conseil pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Il représente le Centre à l'intérieur et à l'extérieur de l'UCL. Il convoque le Conseil au minimum une fois par an et en dresse l'ordre du jour.
- Un Secrétariat, assuré par le secrétariat ELIB (pôle Biodiversity de l'Earth and Life Institute). Ce Secrétariat a pour mission de dresser le PV des réunions du Conseil, de maintenir à jour la liste des membres du Centre (CORA, CORSCI et CORTA) et de veiller à ce que l'information présentée sur le site web www.uclouvain.be/bdiv soit à jour (le placement des infos sur le portail ne relève pas du Secrétariat du Centre, mais celui-ci veillera à solliciter les personnes concernées afin que l'information soit transmise au webmaster).

4. Membres

Peut être affilié au Centre tout membre académique de l'UCL, pour peu qu'il en fasse une demande motivée adressée au Conseil du Centre. Celui-ci se prononce pour ou contre la demande à la majorité simple des voix ; en cas de parité, la voix du Président compte double. Les nouveaux membres présenteront un séminaire d'introduction sur leurs activités à l'occasion de leur entrée dans le Centre.

En ce qui concerne l'affiliation au Centre, les membres associés directement à l'équipe de recherche d'un académique affilié au Centre possèdent le même statut que celui-ci.

À la date d'entrée en vigueur de ce règlement (01/09/2010), les académiques suivants sont affiliés au Centre:

1. Thierry Hance (professeur ordinaire, ELI), équipe « Ecologie des Interactions et Contrôle Biologique »

2. Jérôme Mallefet (chercheur qualifié FNRS + professeur à temps partiel, ELI), équipe « Laboratoire de Biologie Marine »
3. Caroline Nieberding (chargé de cours, ELI), équipe « Ecologie Evolutive et Génétique »
4. Nicolas Schtickzelle (chercheur qualifié FNRS + chargé de cours à temps partiel, ELI), équipe « Quantitative Conservation Biology »
5. Daniel Tyteca (professeur, ELI), équipe « Orchid Research Group »
6. Hans Van Dyck (professeur, ELI), équipe « Ecologie Comportementale et Conservation »
7. Renate Wesselingh (chargé de cours, ELI), équipe « Ecologie Evolutive Végétale »
8. Jean-François Rees (professeur, ISV), équipe « Ecotoxicologie et Physiologie Animale »
9. Cathy Debier (chargé de cours, ISV), équipe « Ecotoxicologie et Physiologie Animale »
10. Charles-Hubert Born (chargé de cours, JUR-I), équipe « Séminaire de droit de l'urbanisme et de l'environnement (SERES, dir. F. Haumont) »

Le Conseil a la faculté de mettre fin à l'affiliation au Centre d'un membre académique (et par conséquent des membres de son équipe) s'il juge que l'implication de celui-ci au sein du Centre contrevient aux objectifs du Centre. Sur décision du Conseil à la majorité des deux-tiers, le Président avertit le membre dont l'affiliation est remise en question ; celui-ci peut, s'il le désire, communiquer au Conseil tout élément pour contester cette décision, par écrit ou en personne lors d'une réunion du Conseil. Sur base de ces éléments, le Conseil valide la décision en se prononçant à la majorité des deux-tiers ; si une telle majorité n'est pas obtenue, l'affiliation est maintenue pour une période d'un an, à l'issue de laquelle le Conseil, sur base de l'évolution de la situation au cours de l'année écoulée, se prononce une fois encore, cette fois à la majorité simple.

5. Activités du Centre

Le Centre fonctionne comme un forum pour assurer une vie scientifique dynamique et pour tisser des liens internes et externes par l'échange d'information et de connaissances. Pour réaliser cet objectif, le Centre organise plusieurs activités scientifiques. Au début de chaque année académique, le Conseil désigne parmi les membres du Centre les personnes responsables de l'organisation de chaque activité prévue pour l'année en question.

Liste non-exhaustive des activités:

- 1) Un cycle de séminaires hebdomadaires: « UCL Seminars on Biodiversity, Ecology & Evolution »
- 2) Journée d'étude annuelle du Centre, avec un orateur invité et des synthèses des recherches de chaque équipe
- 3) Tous les 3 ans, la journée annuelle est remplacée par un congrès sur un thème particulier (2-3 jours)
- 4) Workshops thématiques et/ou techniques (initiés par une équipe mais ouverts pour les membres de BDIV)
- 5) Club BEE-PUB : « Trends in Biodiversity, Ecology and Evolution »: discussion de publications récentes et particulièrement importantes

- 6) Système d'avertissement des nouvelles publications scientifiques des membres du Centre (message électronique + pdf)
- 7) Prix biennuel pour les jeunes chercheurs (doctorants) du Centre (ses modalités sont à développer)

6. Communication et visibilité

Le Centre fonctionne occasionnellement aussi comme un forum pour formuler une vision ou opinion concertée entre académiques et chercheurs vis-à-vis des problématiques de société qui touchent les domaines d'expertise du Centre. Le Centre agit en réponse à des sollicitations (média, pouvoirs locaux, régionaux...) ou de sa propre initiative s'il l'estime justifié. Il collabore avec le service de communication de l'UCL pour la diffusion des ces communiqués.

Afin de contribuer concrètement à l'objectif de visibilité, les membres du Centre s'engagent à déclarer leur appartenance au Centre dans toute correspondance interne comme externe, via une mention figurant dans les entêtes de lettres et les signatures email. La même règle s'applique aux communications lors des congrès ou autres réunions scientifiques. Cela n'enlève en rien l'appartenance éventuelle de chaque membre du Centre à d'autres entités (notamment les Instituts), qui peuvent évidemment figurer à côté du Centre dans toute correspondance.

De même, les membres s'engagent à indiquer leur appartenance au Centre sur les publications, au niveau de l'adresse des auteurs en indiquant « Biodiversity Research Centre » (ou « Centre de Recherche sur la Biodiversité » sur une publication en Français) en sus de l'indication de l'UCL et de leur Institut. Un numéro (BRC suivi de 3 chiffres) doit également être attribué à chaque publication réalisée par un membre du Centre, afin de permettre l'encodage de la publication dans la base de données des publications BDIV, qui servira lors des évaluations du Centre et se doit donc d'être exhaustive. Ce numéro BRC est à demander, lorsque la publication est acceptée, à Stéphane Deconinck, qui est en charge de la gestion de la base de données. Dans la mesure du possible, ce numéro BRC devrait figurer dans les remerciements de la publication, sous la forme « This is contribution BRCXXX of the Biodiversity Research Centre at UCL » ou une forme analogue.